



Communiqué de Presse

Paris, le 25 avril 2019

REFORME DES RETRAITES REGIME UNIVERSEL = REGIME UNIQUE ?

Si tel était le cas, cette équation signifierait tout simplement la mort d'un nombre considérable d'entreprises libérales et indépendantes. A commencer par celles des praticiens de santé. Comment en effet supporter à minima un doublement des cotisations voire une multiplication par quatre ?

Tout ça parce que le modèle unique serait celui des salariés : cotisations de 28% sur le salaire brut. Pourquoi vouloir aligner notre seul régime des retraites sur celui des salariés ? Le choix d'un exercice libéral implique des différences avec le salariat dans nombre de domaines notamment nombre d'heures travaillées, congés payés, jours de carence pour arrêt de travail (3J versus 90J), tarifs opposables, revenus fluctuants, etc.

Notre régime retraite a participé depuis très longtemps à la compensation nationale, permettant ainsi de maintenir à flot certains régimes déficitaires.

Notre régime retraite est un des mieux gérés.

Notre régime retraite baisse son taux de rendement depuis plusieurs années afin de pérenniser les prestations.

Notre régime de retraite a des réserves constituées par ses cotisants.

Alors les syndicats adhérents à la FFPS, représentant toutes les professions de santé cotisant à la CARPIMKO, le crient haut et fort : nous n'acceptons pas que cette réforme s'applique à l'identique des salariés sans en prendre en compte la réalité de nos exercices.

Cette réforme, pour être universelle et juste, doit respecter les spécificités de l'exercice libéral en général et celles des auxiliaires médicaux en particulier comme l'avait souligné le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites.

Cette réforme doit en premier lieu ne pas mettre en péril l'équilibre économique de nos cabinets, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle dans les présentations successives que nous avons eues.

Repousser la cible de la réforme à 15 ou 20 ans ne fait que reporter les problèmes sur les générations futures. Ceci est inacceptable.

La FFPS mettra tout en œuvre pour participer à une réforme qui prendra en compte les spécificités et les contraintes de ses membres et qui garantira l'équilibre économique déjà fragile de nos cabinets.

Contact presse :
Daniel Guillerm, Président
Tél. 06 08 84 50 27